

REGLEMENT CHAMPIONNAT REGIONAL DE TIR 2017

Article 1 : COMPETITION

Le Comité Régional PACA, organisera pour ses licenciés, la sixième édition du « Championnat Régional de Tir de Précision à pétanque » qui décernera les titres de **Champion Régional de Tir de Précision et de Vice-champion Régional de Tir de Précision.**

Cette compétition se déroulera le Dimanche 1er Octobre 2017 au Boulodrome couvert du PONTET à 10 H 00.

Article 2 : CATEGORIE

La compétition est ouverte aux licenciés féminins et masculins âgés de 15 à 20 ans (nés en 1997 et 1998, 1999,2000, 2001, 2000).

Article 3 : REGLEMENT FEDERAL

Le règlement du tir de précision simplifié, établi par la FFPJP sera appliqué.

Article 4 : PARTICIPATION/QUALIFICATION

Le Championnat Régional regroupera 18 joueurs. Chaque Comité Départemental de la Ligue PACA bénéficiera d'un nombre de places calculé au prorata des effectifs dans la tranche d'âge concernée, année N – 1.

Le tableau ci-dessous indique la répartition par département pour l'année 2017.

CD	04	05	06	13	83	84	Total
Nb qualifié	2	2	3	4	3	4	18

Les Comités Départementaux de la Ligue auront la possibilité de qualifier les joueurs de deux manières différentes :

- Soit en organisant une compétition départementale qualificative ouverte à tous les licenciés de la catégorie d'âge en respectant le règlement du tir de précision simplifié susvisé.
- Soit en confiant à l'équipe technique départementale le soin de sélectionner les joueurs en fonction de critères sportifs (performance lors de sélections, d'un championnat, d'un national etc...)

Les comités devront communiquer au Comité Régional PACA, les nom, prénom, numéro de licence, club du/des qualifiés ainsi que les coordonnées de l'éducateur responsable de la délégation avant **le 20 septembre 2017** à l'aide du formulaire qui sera envoyé aux comités départementaux.

Article 5 : TENUE

Les compétiteurs devront porter les tenues de leur club, munies de l'écusson du comité.

Le port du jean ou bleu de Chine est interdit.

Article 6 : LA COMPETITION

La compétition se déroulera sur une demi-journée. Elle débutera à 10 heures et se déroulera en deux phases :

- **Première phase :**
 - Les 18 joueurs effectueront deux passages successifs sur les cinq ateliers proposés.
 - A l'issue de cette phase, un classement général au cumul des scores sera établi. Les 8 meilleurs joueurs se retrouveront pour la phase finale.
 - En cas d'égalité, les participants seront départagés par le plus grand nombre de fois 5 points réussis et ensuite le plus grand nombre de fois 3 points réussis.

- **Phase finale :**
 - Les 8 meilleurs seront opposés en 1/4 de finale en confrontation directe selon le classement général :
Partie A : 1 contre 8 ;
Partie B : 4 contre 5 ;
Partie C : 3 contre 6 ;
Partie D : 2 contre 7.
 - La suite de la compétition s'effectuera en descente directe :
½ finale :
 - Un second classement général est établi.
 - En cas d'égalité les participants seront départagés par le plus grand nombre de fois 5 points réussis et ensuite le plus grand nombre de fois 3 points réussis.
 - Les 4 meilleurs seront opposés en ½ de finale :
Partie A : 1 contre 4 ;
Partie B : 2 contre 3.
 - La finale verra s'affronter les vainqueurs des deux rencontres.
 - Le score total d'une série pour un joueur ne peut excéder 100 points.

- En cas d'égalité lors des phases finales, les participants effectueront une série de 5 tirs, 1 par figure à 6 mètres uniquement, soit un nouveau décompte de points, maximum 25 points, ceci dans le même ordre de passage du match. En cas de nouvelle égalité, ce procédé sera reproduit jusqu'à ce que l'un des participants soit déclaré vainqueur.

Article 7 : JURY/NOTATION

Le jury sera composé de trois à cinq membres dont un faisant office de président.

Les décisions du jury seront sans appel.

La notation des ateliers sera effectuée par des arbitres FFPJP, les éducateurs membres de l'Equipe Technique régionale, désignés par le Comité Régional PACA, selon les critères du règlement fédéral.

Les éducateurs coaches assisteront les membres de l'ETR dans leur tâche.

Article 8 : DEPLACEMENT

Les Comités Départementaux désigneront **IMPERATIVEMENT** un éducateur FFPJP en charge d'accompagner et coacher les joueurs qualifiés.

Le Comité Régional PACA indemniserà les comités de la manière suivante :

- 1 véhicule par comité, au tarif VIA MICHELIN. (Départ siège du comité concerné, arrivée LE PONTET, aller retour) Les frais seront remboursés en fin d'année en même temps que ceux des différentes équipes qualifiées au titre du Comité Régional.

Les joueurs et leur éducateur sont attendus au boulodrome couvert du PONTET le Dimanche 1er octobre 2017 à partir de 9H30.

Le repas du dimanche midi des participants et des éducateurs désignés par les comités sera pris en charge par Le Comité Régional PACA.

Le Comité Régional PACA n'effectuera pas de réservation de repas pour les accompagnateurs éventuels.

La compétition débutera à 10 H 00.

Article 9 : RECORD REGIONAL DE TIR

Un record régional de tir sera établi. Le joueur obtenant le plus de point marqué à n'importe quel moment de la compétition obtiendra le titre de « Recordman Régional de tir de précision ». Ce record peut être battu à n'importe quel moment par un autre compétiteur. Le record pourra être battu uniquement sur cette compétition. Ce record devra être validé par le jury de la compétition (art.6).

Mise à jour le 18 juin 2017.